

SCCUQ @

Octobre 2002 - numéro 17

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

dans ce numéro

- MOT DE LA PRÉSIDENTE.
Chargés de cours et professeurs :
même combat ? Page 1
- COCAL V -
- La précarisation du travail :
une lutte à mondialiser Page 4
- Déclaration de Montréal Page 7
- TÉLUQ Page 8
- VIDÉOTRON
ou l'intransigeance patronale Page 9
- INFO-NÉGO
Une nouvelle ronde de négociation Page 10
- Quand les EQE deviennent
une arme patronale Page 10
- Le SCCUQ et Centraide-UQAM Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence
à l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Diane Guilbault

ISSN 1703-2342

ISSN 1703-2350 - Copie électronique

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

Mot de la présidente

Chargés de cours et professeurs : même combat ?

« The AFT (American Federation of Teachers) believes it is essential that all workers on campus fight to expand the fiscal pie rather than divide it at each other's expense —and this battle can best be won through solidarity. Full-time faculty must recognize that part-time/adjunct faculty are exploited and that the presence of an exploited group of workers is a threat to the rights and prerogatives of all. Part-time/adjunct faculty need to recognize that implementing high employment standards and rebuilding the corps of full-time faculty are goals in their best interest too. Most of all, the full-time faculty must treat the part-time/adjunct faculty with respect. Too often, part-time/adjunct faculty have felt that full-time faculty members do not see them as professional colleagues— an attitude that is factually incorrect and detrimental to advancing common interests. »

Standards of good practice in the employment of part-time/adjunct faculty. A blueprint for raising standards and ensuring financial and professional equity, The American Federation of Teachers, juillet 2002, p.17, www.aft.org/higher_ed

« Les universitaires permanents ou en voie de l'être font face à un dur choix : aider leurs collègues contractuels à obtenir des salaires, des conditions de travail et d'autres droits comparables aux leurs ou assister à la dégradation de leur propre situation qui ressemblera à celle dont souffrent leurs collègues contractuels. »

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), L'union fait la force, brochure non datée, www.caut.ca

Le 6 octobre dernier prenait fin la 5^e édition du colloque de la Coalition of Academic Contingent Labor (COCAL). Ces rencontres tentent de rassembler à tous les deux ans, des chargées, chargés de cours du Québec, du Canada, des États-Unis et du Mexique autour d'enjeux qui touchent l'ensemble des travailleuses et travailleurs contractuels des universités et des collèges nord-américains.

Le SCCUQ en était à sa première participation à un colloque de la COCAL, comme la plupart des autres syndicats de chargées, chargés de cours du Québec. Pour nous, y prendre part signifiait y participer activement, puisque nous nous étions engagés à effectuer un retour en assemblée générale sur toute la question de la précarité des chargées, chargés de cours avant d'adopter nos orientations de négociation. Pour préparer nos débats, nous devions au préalable organiser (selon une formule à préciser), des journées de réflexion sur la précarité des chargés de cours à laquelle prendrait part des chargés de cours des autres universités. Nous ne savions pas en proposant une telle chose à nos membres, que l'occasion nous serait fournie par la suite de remplir notre mandat dans le cadre d'un colloque de grande envergure comme celui de la COCAL. En effet, quand nous avons appris que le prochain colloque se tenait à Montréal, et que la FNEEQ était une des co-organisatrices, nous avons saisi l'opportunité qui nous était offerte de joindre nos efforts à ceux de nos collègues.

Notre participation à l'événement a été variée et soutenue : réunions de coordination entre le Conseil Central de Montréal, la FNEEQ, le SCCUM et le SCCUQ, démarches de financement, communications lors d'ateliers, co-organisation d'une activité de mobilisation dans les rues du quartier latin et d'un cocktail de bienvenue à laquelle se sont joints nos membres, interventions de l'équipe syndicale et de déléguées, délégués du Conseil syndical en plénière ou en ateliers, etc. Ce fut toute une affaire, en termes d'organisation et d'énergies syndicales et nous en ressortons mieux aguerris pour faire face à la globalisation du travail précaire.

Dans ce genre de colloque, il y a beaucoup d'échanges (formels et informels) portant sur « la boîte à outils » syndicale, c'est-à-dire sur les moyens que nous déployons pour améliorer notre statut : techniques de mobilisation, stratégies de négociation, méthodes d'intégration, etc. On s'y rend pour voir et pour montrer. On y fait son *shopping* syndical afin de repartir avec quelques nouveaux trucs ramassés au passage. On y effectue un p'tit tour de piste, afin de partager ses plus beaux coups avec les autres camarades précaires de l'éducation. C'est la partie *didactique* du colloque. La partie conviviale où les syndicats dévoilent leurs secrets du métier.

Quant à la partie plus proprement *politique*, elle peut prendre plusieurs formes et s'incarne notamment dans le choix :

- des thèmes de plénières et d'ateliers ;
- des personnes invitées à s'adresser à toutes, tous les congressistes en plénière ;
- de la langue d'usage ;
- de qui paie la note pour la traduction simultanée dans les deux langues ;
- du prochain colloque (qui aura lieu à Chicago, plutôt qu'au Mexique).

En ce qui a trait aux thèmes retenus, nous avons été mis au courant de ceux-ci quelques mois auparavant : Défi de la mobilisation chez les enseignantes et enseignants à statut précaire, Négociations régionales, Stabilisation de l'emploi, etc., des choix judicieux et somme toute prévisibles. Rien ne nous avait préparé par contre au choc culturel qui nous ressentirions lors des interventions des représentants d'associations américaines et canadiennes de professeurs. Comme on dit : fallait être là ! mais je tenterai néanmoins de vous faire partager cette expérience afin que vous puissiez également en mesurer toute la portée.

Imaginez que vous prenez place dans une salle bondée d'enseignantes et d'enseignants à statut précaire dans un amphithéâtre de l'Université Concordia. Autour de vous on parle surtout anglais, un peu français et vous capter quelques bribes de conversations en espagnol. Vous songez au fait que cela commence à ressembler à quelque chose comme une internationale des enseignants précaires. Vous trouvez que c'est une bonne idée et qu'il était temps qu'on se rencontre toutes et tous dans un forum commun. Sur la scène, vous avez entre autres des représentants d'associations de professeurs, qui vont s'adresser à vous sur l'état de la précarisation de l'enseignement supérieur en Amérique du Nord.

Vous attendez que cela débute en vous disant que ces Américains et Canadiens anglais doivent être drôlement motivés pour se risquer devant un auditoire aussi potentiellement antagoniste et vous songez qu'ils vont encore venir vous dire qu'il y a trop de chargés de cours et que c'est votre faute parce que vous avez contribué à institutionnaliser la précarité en vous syndiquant et en revendiquant de meilleures conditions de travail. Vous avez déjà remarqué cette tendance, celle qui consiste à lutter contre les travailleurs précaires plutôt que contre la précarité, et vous vous demandez pourquoi ils ont été invités à prendre la parole.

Les allocutions débutent et plus les discours avancent, plus vous êtes obligés de vous pincer, pour être sûr que vous ne rêvez pas. Vous demandez à votre voisine s'il y a un problème avec la traduction simultanée, parce qu'à chaque phrase prononcée par les sympathiques profs anglophones, vous trouvez écho à ce que les chargées, chargés de cours crient sur tous les toits depuis plus de 25 ans : que nous sommes exploités malgré le fait que nous effectuons de l'excellent travail, que nous sommes leurs collègues à part entière, que nous méritons un salaire équitable proportionnel à celui que reçoivent les professeurs à temps plein pour la part enseignement de leur tâche, que nous devrions avoir le droit et les moyens de faire de la recherche, que nous devrions être membres des départements et avoir les mêmes droits et privilèges dans nos collèges et universités que le personnel enseignant permanent, que notre intégration pleine et entière coule de source parce qu'elle améliore la qualité de l'enseignement et de la mission académique, que, que, que.

Vous êtes ravi mais un peu sceptique. Vous vous demandez comment il se fait que vos collègues anglophones chargés de cours ont réussi à faire un aussi bon travail de sensibilisation auprès des professeurs de leurs institutions (emploient-ils 15 personnes à temps plein aux relations intersyndicales ?). Vous vous dites, « coudonc ! ça doit être parce qu'ils s'appellent des adjoints au lieu de chargés de cours » et que cela doit pouvoir être mis sur le compte d'une autre de ces fameuses distinctions culturelles. Puis on arrive à la partie des allocutions correspondant aux petits caractères au bas des contrats (dont vous avez tout le loisir de relire à tête reposée après le colloque dans les documents que vous avez ramassés distraitemment sur la table proche des inscriptions). Tout s'éclaire enfin :

« Le meilleur moyen d'avancer est d'inclure tous les universitaires contractuels dans les associations de professeurs et de reconnaître que l'exploitation continue de certains finira par mener à l'exploitation de tous. » ACPPU, *ibid.*

« As a general rule, the AFT believes that all academic workers at an institution should be in the same union. » AFT, *ibid.*

Pour comprendre le discours hyper progressiste des représentants des dites associations, il faut savoir que dans les universités et collèges dont il est question dans les allocutions, les chargées, chargés de cours possèdent un statut effectif ou symbolique équivalent

à celui des professeures, professeurs à demi-temps au Québec. Comparez vos conditions de travail avec celles des professeurs à demi-temps dans vos institutions et vous comprendrez de quoi il s'agit. De plus, au sein de l'AFT, 135 syndicats locaux représentent les personnes à temps plein et à temps partiel. Il n'y a que 17 syndicats de part-time/adjunct faculty. Il y a donc une culture syndicale d'inclusion, plutôt que d'exclusion qui s'est développée au sein de cette association. Il n'y a pas deux classes d'enseignants : l'élite et le sous-prolétariat, il n'y a que deux statuts d'emploi. Les permanents et les précaires partagent une même destinée, les mêmes droits et privilèges syndicaux (un vote, un membre...). On nous a même dit qu'une chargée de cours était présidente d'un syndicat de professeurs permanents et précaires. Ouf !

Bon, on retourne chez nous, où nous avons été contraints de nous battre pour le droit de nous syndiquer ayant frappé le mur de l'indifférence des syndicats de professeurs permanents ou celui de leur mépris. Il y a beaucoup d'eau qui a coulé sous les ponts depuis et nous en sommes là, fiers, debout, forts, malgré les obstacles qui se mettaient au travers de notre route.

« In some cases, however, despite effort by both the part-time and full-time faculty, the two constituencies have not been able to reach a joint understanding, and as a result separate unions have been formed. In that event, the different unions on campus should coordinate closely with one another. » AFT

Pouvons-nous franchir le gouffre qui sépare nos deux groupes syndiqués et tisser des liens de solidarité professeurs/chargés de cours au Québec ? C'est peut-être cela la signification du thème du colloque : Un nouveau défi !

SUZANNE WALSH
Présidente

COCAL V

Un nouveau défi

It's Time for a New Deal !

Les 4, 5 et 6 octobre dernier se tenait à Montréal le cinquième colloque de la Coalition of Contingent Academic Labor (COCAL), organisée conjointement par la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), l'Association des professeures et professeurs à temps partiel de l'Université Concordia (CUPFA) et l'Association canadienne des professeurs d'Université (CAUT). Rassemblement d'enseignantes et d'enseignants à statut précaire, le COCAL regroupe plus de 40 organisations militantes et syndicales de collèges et d'universités au Canada et aux États-Unis.

Ce colloque a permis de précieux échanges sur des moyens d'action et des revendications des précaires de l'enseignement supérieur, lors de conférences et d'ateliers portant notamment sur le défi de la mobilisation chez les précaires, la liberté académique, les stratégies futures.

Pour illustrer la qualité des interventions, nous reproduisons ici celle de François Cyr, vice-président de la FNEEQ ainsi que la « Déclaration de Montréal » clôturant les travaux.

LORRAINE INTERLINO

Vice-présidente aux relations intersyndicales



PLÉNIÈRE

La précarisation du travail : une lutte à mondialiser

INTERVENTION DE FRANÇOIS CYR, VICE-PRÉSIDENT DE LA FNEEQ-CSN

Mondialiser nos luttes et nos espoirs

Il y aura bientôt 25 ans fut fondé à l'UQAM, une jeune université située à quelques kilomètres à l'est, le premier syndicat de chargées et chargés de cours. On nous disait à l'époque que c'était mission impossible tant était grandes les disparités sociales et professionnelles de ses adhérentes et adhérents. « Impossible de constituer un syndicat dont la première caractéristique est que tous ses membres travaillent à temps partiel » nous a-t-on doctement expliqué.

Aujourd'hui la plupart des chargées et chargés de cours du Québec sont syndiqués et plus de 80 % d'entre eux sont affiliés à notre fédération, et à notre

confédération syndicale. Je suis très fier de souligner que la CSN a été la première en Amérique du Nord à accueillir ces bien étranges syndiqués.

Afin de bien camper l'avenir de notre mouvement dans cet effort pour mondialiser nos luttes et affirmer nos identités spécifiques de salariés et d'intellectuels précaires, il convient de jeter un regard en arrière pour dégager non pas chaque événement, chaque négociation, chaque grève mais bien de souligner les grandes caractéristiques de notre mouvement qui, dès le départ, s'affirme comme mouvement syndical, mais également comme mouvement social.

Au départ : une conviction, une intuition et une pratique

Ce qui animait d'abord ces jeunes militantes et militants, c'est une profonde conviction, alimentée au quotidien, par les effets visibles de l'organisation duale du travail d'enseignant à l'université. Cette conviction est celle de se savoir et de se sentir exploité ; dans beaucoup de cas, de percevoir cette espèce de mépris diffus que les gagnants d'une société compétitive réservent aux perdants. Ce n'est que beaucoup plus tard que nous apprendrons à quantifier cette exploitation.

Une conviction

Au cœur de cette perception, on retrouve une réalité objectivement vérifiable d'où naît le paradoxe ou la contradiction fondatrice du syndicalisme des précaires. Il s'agit évidemment de cette insupportable tension, entre d'une part notre contribution décisive à l'enseignement universitaire, au développement et au rayonnement de l'institution, et d'autre part la marginalisation et l'exclusion dont était l'objet ce corps d'emploi parallèle appelé chargé de cours. Dans certaines universités, on a déployé des trésors d'imagination pour camoufler ou minimiser sur le plan statistique l'importance des chargées et chargés de cours. Nier l'existence de l'Autre, que ce soit au niveau social ou national, n'est-elle pas la forme suprême de mépris ?

C'est en apprenant à nous compter que nous avons réalisé l'ampleur du phénomène. Et quelle est la meilleure façon de nous compter, de mesurer l'importance de notre contribution sinon celle de cesser de travailler tous en même temps. En effet, l'une des caractéristiques les plus importantes de notre mouvement, c'est d'avoir dès sa naissance utilisé fréquemment la grève. La grève, bien sûr pour revendiquer, mais aussi pour nous affirmer. Pour prendre notre place et montrer notre face, comme nous disions à l'époque. Un peu par dérision, nous nous sommes alors désignés comme les fantômes de l'enseignement supérieur.

Avec le recul, nous pouvons dire que ces grèves revêtaient une dimension profondément identitaire. Comme un acte de naissance axé sur la reconnaissance. Ce thème, celui de la reconnaissance, transcendera toutes nos luttes, toutes nos négociations et ce, indépendamment des objets de négociations retenus. Un sociologue québécois respecté nous a même désignés comme les nouveaux prolétaires de

l'enseignement supérieur. Il n'avait pas tort, Monsieur Marcel Rioux. Il faudrait ajouter que les prolétaires en haillons du début du 19^e siècle et les intellos précaires, à Rimouski ou à Houston, du début du 21^e ont peu de choses en commun. Peu de choses, sauf une. Essentielle, vitale pour la suite des choses. Il s'agit de cette aspiration profonde à la reconnaissance de l'importance de notre travail. Pour dire bref, en français, cela s'appelle la dignité. *In english, it's call dignity.* En espagnol, *se llama la dinidad.*

Une intuition

Au départ, à ce constat fondateur, à ce sentiment largement partagé, celui de notre situation d'exploité s'est ajouté une intuition également fondatrice. Cette intuition devient près de 25 ans plus tard une évidence scientifiquement vérifiable. Les chargées et chargés de cours sont là pour rester parce que leur insertion comme corps d'emploi au sein de l'institution prend racine au sein d'un phénomène plus large qui caractérise, au Nord comme au Sud (quoique, avec des intensités sociales différentes) le monde du travail contemporain. Ce phénomène, c'est la précarisation du travail, décrit, quantifié et analysé par de nombreux experts. Ce travail précaire, flexible, sur appel, inscrit dans le cadre d'une relation contractuelle à durée déterminée, est le lot d'un nombre croissant de personnes salariées de tous les secteurs. Dans certains cas, la précarisation prend la forme du travail autonome ou dit autonome ou dans de nombreux cas nous n'avons que le douteux privilège de nous exploiter nous-mêmes.

Soyons intellectuellement très honnêtes. Il y a 25 ans, nous ignorions complètement l'ampleur du phénomène « précaire ». On nous affirmait même que notre volonté syndicale de civiliser cette précarité était à la fois vaine et conservatrice. Vaine, parce qu'un jour ou l'autre toutes et tous allions devenir des professeurs réguliers. Le phénomène « chargé de cours » n'était somme toute qu'un étrange accident de l'histoire, que la prochaine embellie économique allait naturellement résorber.

Conservateurs, puisqu'au lieu de réclamer à grand cri l'accès à des postes permanents, nous avons l'intuition qu'il fallait dès maintenant, lutter contre cette exploitation en négociant des conventions collectives dont la finalité était de civiliser la précarité. Notre réflexe, puisqu'il s'agit bien de réflexe, fut de lutter dès maintenant, *here and now, hoy*, pour changer concrètement notre vie quotidienne. En cela également, nous ressemblons un peu à ces fondateurs du

mouvement ouvrier du 19^e siècle : le dimanche, on lutte pour l'abolition de la bête. Le reste de la semaine, on combat pour civiliser la bête. La domestiquer. Améliorer demain notre quotidien. Être mieux payé. Mieux considéré. Plus respecté. Tout simplement.

Ce qui me conduit à la troisième caractéristique de notre aventure collective : celle de notre pratique réellement existante. C'est par l'action collective de type syndical, la plus concertée et la plus combative possible, que notre mouvement s'est développé.

D'abord dans un climat de grande hostilité de la part de nos employeurs qui ont multiplié les obstacles judiciaires pour freiner notre mouvement. Dans le cas d'un syndicat, sept années de batailles judiciaires devant les tribunaux. Si notre mouvement est sorti victorieux de cette première phase, c'est essentiellement parce que nous avons compris l'importance décisive de lier notre destin à celui de grandes organisations syndicales disposant du savoir-faire, des ressources permettant à notre jeune et fragile mouvement aussi précaire que ses membres, de passer à travers cette étape décisive. Dit autrement, sans solidarité agissante et organique du mouvement syndical organisé, la lutte des travailleuses et des travailleurs précaires est vouée à l'échec. Bien sûr, cette insertion n'est pas sans susciter son lot de tensions, de conflits parfois, mais les syndicalistes progressistes savent bien que devant l'ampleur du phénomène de précarisation du travail observé dans toutes les catégories d'emplois, il est de leur devoir syndical d'organiser les inorganisés, à commencer par les plus précaires c'est-à-dire les plus exploités. Les appareils syndicaux qui, par confort, indifférence ou plus prosaïquement par paresse bureaucratique, tourneront le dos à cette responsabilité, seront inéluctablement marginalisés.

Il y a 25 ans, le mot « précaire » n'était connu que de quelques latinistes qui connaissaient sa racine (*precarius*), ce qui signifie quelque chose comme « obtenu par la prière ». Depuis, le mot est sur toutes les lèvres parce que le phénomène qu'il désigne caractérise fondamentalement l'organisation du travail dans nos sociétés néolibérales, où il n'est question que de flexibilité des conditions de travail, de compétitivité entre les entreprises, les institutions et les États. Si nous avons réussi quelque peu à civiliser la précarité tant au niveau collégial qu'universitaire, c'est qu'au départ nous n'avons pas hésité à poser dans nos propres rangs la dimension sociale de la condition des précaires. J'évoque ici la délicate, difficile mais nécessaire question du partage du travail. Notre fédération

syndicale représente les deux tiers des enseignantes et des enseignants du collégial. Dans leur convention collective unique, il est clairement indiqué qu'un enseignant précaire désireux de compléter sa charge de travail aura prioritairement accès aux cours de l'éducation permanente (éducation des adultes) avant un professeur régulier désireux de faire du temps supplémentaire.

Dans le même esprit, il y a quelques années, acculés au pied du mur, des syndicats d'enseignantes et d'enseignants avaient le choix entre assumer collectivement une réduction salariale de 3,57 % ou d'accepter des centaines de mises à pied d'enseignantes et d'enseignants précaires. Ce fut difficile, mais notre fédération a accepté cette coupure au nom de l'équité, cette valeur fondamentale du syndicalisme progressiste. Depuis, bien sûr, à la faveur d'un rapport de force plus favorable, nous nous sommes rattrapés. Il faut savoir que cette même question d'équité sociale s'est posée, entre nous, de la naissance du syndicalisme des chargées et chargés de cours. Au Québec, comme ailleurs dans le monde, il existe deux grandes catégories de chargées et chargés de cours avec en leur sein une grande diversité de situations. En effet, plusieurs de nos collègues, en raison de leur génération ou de leur spécialisation, disposent déjà de revenu d'emploi lié à leurs activités professionnelles. D'autres, environ la moitié des 8 000 chargées et chargés de cours que nous représentons, sont des enseignantes et enseignants professionnels précaires dont la plus grande partie de leur revenu provient de charges de cours donnés dans une ou plusieurs institutions. Dès lors, la question se pose : à compétence égale est-il juste ou non de favoriser un plus grand accès au travail à celles et ceux qui n'en ont pas ou qui en ont moins ? Plusieurs syndicats ont répondu par l'affirmative à cette question et ont fait en sorte de négocier des dispositifs dits de « double emploi » dans leurs conventions. Les autres syndicats ne sont pas insensibles à cette question, loin de là. Mais la configuration sociologique spécifique de leur membership rend la situation particulièrement difficile. En bref, si le syndicalisme des précaires a su se développer c'est parce qu'au cours même de ses pratiques, il s'est appuyé sur les valeurs fondamentales de partage et de solidarité. Dit autrement, tant et aussi longtemps que notre premier souci sera de défendre les plus précaires d'entre nous, notre mouvement restera porteur d'avenir parce que porteur d'espoir.

Mondialiser nos solidarités

La prémisse est connue et acceptée : la précarisation du travail enseignant est un fait sociologique partout au sein des réseaux publics au privé. En commençant par l'Amérique du Nord, puis en tissant peu à peu des liens à la fois souples mais combien solides avec nos collègues d'ailleurs dans le monde, nous réussirons à faire en sorte que soit connue et dénoncée cette situation de surexploitation dont sont l'objet les enseignantes et enseignants précaires. Dans ce dessein, nous devons sortir de notre isolement et prendre les moyens nécessaires pour faire circuler massivement l'information d'un pays à l'autre. Qui sait, par exemple, que l'Assemblée nationale française, alors majoritairement à gauche a voté une loi afin de résorber progressivement le travail précaire dans la fonction publique ? Qui, au Canada, a entendu parler de la grève des enseignantes et enseignants précaires à Seattle ? Qui, au Québec, sait qu'il existe des législations aux États-Unis qui interdisent la syndicalisation aux salariés du secteur public ? Qui, d'entre nous, pourrait citer les revendications au cœur d'une des plus longues grèves de l'histoire des universités, l'Université de Mexico ?

Il faut d'abord briser le mur du silence et de l'indifférence et de faire en sorte que si demain un de nos collègues de Huston (Texas) est congédié pour activités syndicales, quelques heures plus tard son patron recevrait un télégramme de protestations du Syndicat des chargées et chargés de cours de Chicoutimi ! Il faut faire en sorte que si demain nos amis de Boston font grève, qu'on discute de cette lutte dans nos assemblées générales. C'est comme ça que peu à peu nous apprendrons à mondialiser nos solidarités. Et pour ce faire, je vous soumetts la suggestion suivante, inspirée des outils de lutte que déploie le mouvement international contre la mondialisation. L'utilisation massive d'Internet. Envisageons de créer un portail unique en trois langues connues, sous le signe de la nécessaire solidarité syndicale des enseignantes et des enseignants précaires. Il faut qu'à notre prochaine rencontre, COCAL VI, nous puissions nous dire : la lutte commune des précaires de l'enseignement a progressé. Notre solidarité aussi !

Merci !

Coalition of Contingent Academic Labor Montréal, Québec – COCAL V

Déclaration de Montréal

En Amérique du Nord, une forte proportion du travail d'enseignement dans les collèges et les universités est effectuée par des enseignantes et enseignants à statut précaire. Le phénomène tend d'ailleurs à s'étendre à d'autres sphères d'activités, notamment aux secteurs de la santé, des communications et du commerce.

Au nom des dogmes du libéralisme, de la rareté des ressources, de la compétition accrue entre les institutions et de la flexibilité de la main d'œuvre, nos conditions de travail se dégradent.

Voilà pourquoi, partout en Amérique du Nord, nous choisissons la voie de l'action syndicale. Ce qui était vrai pour les ouvriers du 19^e siècle, l'est encore pour les précaires de l'enseignement supérieur du 21^e siècle : l'union fait la force !

Voilà pourquoi, nous les enseignantes et enseignants à statut précaire d'Amérique du Nord, réunis à Montréal, en ce 5 octobre 2002, nous nous engageons à poursuivre notre lutte syndicale commune afin que cesse cette véritable exploitation.

Voilà pourquoi, nous exigeons la reconnaissance de nos contributions et l'amélioration de nos conditions de travail.

Finalement, voilà pourquoi, nous nous engageons toutes et tous à lutter, à nous entraider et à nous soutenir mutuellement de Mexico à Rimouski et de Vancouver à Boston.

TÉLUQ

TÉLUQ a maintenant 30 ans. Créée par le gouvernement Bourassa pour permettre l'apprentissage à distance, la Commission de la Télé-université offre des formations en administration, en communication, en informatique, en langue, en sciences pures et appliquées, en science et technologie et en sciences humaines.

Les deux baccalauréats, 21 certificats, 26 programmes courts de perfectionnement permettent, aux étudiantes et étudiants inscrits, l'accès à un savoir de qualité. Celui-ci comprend divers outils pédagogiques mais peut compter sur l'apport d'environ 130 tutrices et tuteurs qui œuvrent à l'encadrement individuel des étudiants.

Le syndicat des tuteurs et tutrices est fondé en 1993 et obtient sa première convention en 1996. En 2001, il quitte le SCFP pour se joindre à la FNEEQ. Les tuteurs et tutrices tentent de négocier un renouvellement de leur contrat de travail, échue depuis l'été 2001.

Or dans le contexte de la réorganisation de l'Université du Québec, il est possible que la Télé-université soit rattachée à l'UQAM. Cette possibilité pourrait amener notre syndicat à se questionner sur nos rapports avec les tuteurs et tutrices, actuellement membres d'un syndicat en bonne et due forme. Qu'advierait-il de l'unité syndicale de TÉLUQ ? Resterait-elle autonome, intégrerait-elle le SCCUQ ?

Advenant un regroupement au sein du SCCUQ, comment se ferait-il ? Les membres se joindraient individuellement ou formeraient-ils une section distincte ? Bref, comme vous pouvez le constater, bon nombre d'interrogations mais peu de réponse à l'étape actuelle.

C'est dans le contexte très particulier du rapprochement avec l'UQAM que les tuteurs et tutrices de TÉLUQ tentent désespérément de négocier leur convention collective. Face à une partie patronale souffrant de turpitude profonde, nos collègues tuteurs et tutrices réunis en Assemblée générale le vendredi 18 octobre ont voté à l'unanimité au scrutin secret, en faveur de l'exercice de moyens de pression pouvant aller jusqu'au déclenchement, au moment jugé opportun, de grèves sporadiques.

Réaffirmons notre solidarité à leur lutte en appuyant une proposition de solidarité à notre Assemblée générale du 28 octobre.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

22 NOVEMBRE :

JOURNÉE NATIONALE DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS

J'enseigne... changeons le monde !

- Assemblée générale
- Noël du *chargée, chargé de cours* (Party)
- Des informations plus détaillées vous parviendront sous peu.

Ces activités se tiendront dans le cadre d'une semaine de visibilité avec affiches, diffusion de tracts et de tablettes.

VIDÉOTRON OU L'INTRANSIGEANCE PATRONALE

Cette année plusieurs conflits ouvriers ont été particulièrement difficiles. Après, les employés et employées de Radio-Canada, les travailleuses et travailleurs du vêtement, Sécur, les négociations autour de l'équité salariale et bien d'autres, de nombreuses luttes syndicales furent ou sont dures et longues. Dans le lot, la bataille des employés de Vidéotron illustre probablement le nouvel esprit dans les relations de travail.

Depuis le mois de mai, les 2 200 syndiquées, syndiqués de Vidéotron (sections 1417 et 2815 du Syndicat canadien de la fonction publique) sont ouvertement en conflit de travail avec leur employeur Quebecor. Souvenons-nous que Quebecor s'est porté acquéreur de Vidéotron avec l'aide du gouvernement par l'entremise de la Caisse de dépôt et de placement du « bas de laine » des Québécois.

Les syndiqués refusent de voir Vidéotron démantelé par la direction de Quebecor. Ils refusent :

- que 650 techniciens soient vendus au sous-contractant Alentron (filiale d'Entourage). Un technicien de 13 ans de service perdrait annuellement 21 465 \$ et un répartiteur 15 184 \$;
- des concessions de l'ordre de 30 à 40 millions de dollars, ce qui représenterait environ le tiers de la masse salariale ;
- la vente du service d'appels montréalais et son transfert dans le parc industriel de Saint-Hubert qui n'est pas desservi par un service de transport en commun ;
- les 232 demandes de modifications à la convention collective, affectant à la baisse les conditions de travail ;
- le recours à la sous-traitance qui pourrait affecter de 400 à 500 employées, employés.

Les tactiques de Vidéotron sont malheureusement bien connues : utilisation de briseurs de grève, de fiers-à-bras, en plus de l'attitude à tout le moins excessive de son porte-parole. Bien sûr, tout n'a pas été bien beau dans le cours du déroulement du conflit. Certains actes de sabotage ternissent l'image syndicale. Ces situations sont malheureuses.

L'intransigeance patronale, le refus de négocier, les enjeux majeurs ne sont pas sans rappeler certaines des heures les plus sombres de l'histoire des relations de travail au Québec.

Il est aussi à se demander si les méthodes de Quebecor ne pourraient faire tache d'huile et dans le contexte où les seules motivations des grands employeurs sont d'accroître leurs profits sur le dos des employées, employés, de se servir de la « mondialisation » pour réduire le pouvoir de négocier des travailleuses et des travailleurs voire de remettre en question certains acquis du syndicalisme.

L'ensemble du mouvement syndical, soit la CSN, la Centrale des syndicats du Québec, la FTQ, la CSD, le Syndicat des fonctionnaires de la province de Québec, le Syndicat des professionnelles et professionnels du Québec enjoignent la Caisse de dépôt et placement du Québec à user de ses prérogatives de fiduciaire pour accélérer un règlement dans le conflit.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

Notre ami Laurie

Il y a maintenant un an, soit le 27 octobre 2001, Laurie Girouard décédait. Celui-ci qui, durant plus de 20 ans a contribué à l'amélioration des conditions des chargées et chargés de cours ainsi qu'au développement du syndicat, nous quittait à la suite d'une longue maladie. Laurie fut membre du Comité exécutif dès 1979 et trésorier du syndicat à partir de 1985.

INFO-NÉGO

Une nouvelle ronde de négociation

Il est bon de rappeler que la convention collective en vigueur vient à échéance le 31 décembre 2002. Depuis juin dernier, les instances ont adopté le mandat du Comité de négociation et la formation du Comité de négociation a été complétée récemment avec l'élection de Pierre Chapleau et de Guy Dufresne et qui se sont joints à Jean-François Tremblay et Jocelyn Chamard. Le Comité de négociation analyse actuellement les résultats de la consultation effectuée auprès des membres au mois de septembre et prépare un document pour l'Assemblée générale du 28 octobre afin de soumettre les orientations de négociation qui seront adoptées lors d'une autre Assemblée générale au mois de novembre.

De plus, une première rencontre de négociation a eu lieu le vendredi 18 octobre entre les représentantes,

représentants du Syndicat et les membres de l'équipe patronale, composée pour le moment de Me Huguette April, directrice du Service des relations professionnelles, madame Brigitte Groulx, directrice des personnels enseignants et de monsieur Jean-Paul Legrand, directeur du Service des ressources humaines.

Lors de cette rencontre, la partie syndicale a présenté le mode de négociation envisagé, soit l'approche par résolutions de problèmes, et on a discuté également de l'échéancier de négociation. L'Université s'est dite ouverte à cette approche de négociation mais qu'elle nous confirmerait le tout lors de la prochaine réunion.

JOCELYN CHAMARD

Vice-président à la convention collective

Quand les EQE deviennent une arme patronale

Vous a-t-on déjà refusé des EQE ? Quels sentiments éprouvez-vous lorsque vous savez être en mesure de donner le ou les cours demandés ? Probablement de la colère mêlée à un sentiment de mépris, et surtout, malheureusement, de l'impuissance.

Je ne suis pas un spécialiste de l'évaluation, ni même un syndicaliste chevronné. Je sens qu'il faut, à la lumière de ces sentiments de dénégation partagés par bon nombre de membres, revenir sur la fonction et la mécanique des EQE.

Imaginons un instant qu'une professeure, qu'un professeur embauché à l'UQAM pour faire de la recherche pointue dans un domaine tout aussi pointu se voit forcé de donner un cours qui n'est pas vraiment pointu dans un domaine pas du tout pointu et qui plus est, n'est pas dans son champ de spécialisation. Y a-t-il (je pose la question aux professeurs) une clause qui oblige ou permette à l'administration d'examiner le dossier du chercheur pour voir s'il a les EQE ?

Deux poids, deux mesures. En fait, je dirais mieux : un poids, deux mesures, ça dit mieux ce que

ça veut dire : lorsqu'on attribue les cours, les règles ne sont pas les mêmes, que l'on soit professeur ou chargé de cours.

La chargée, le chargé de cours est évalué à la pièce, comme un outil multi-fonctionnel, alors que la professeure, le professeur fait partie d'un autre monde, conçu dans son omniscience pour faire dans l'omnipotence. Une race, monseigneur, dont l'origine moyenâgeuse est encore toute empreinte de féodalité. La race des « winners » du 21^e siècle !

Ne cherchez pas ailleurs. L'origine du mépris est là. Et les EQE n'ont pour seule fonction que de renforcer et d'élargir le fossé entre les individus qui, très souvent à diplômes égaux, ne vivent pas, je dirais, leur stress quotidien à doses égales.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que l'on se serve des EQE comme d'une arme dépréciative et ce de maintes façons :

1. Le refus grotesque. Vous avez tout ce qu'il faut pour répondre aux exigences demandées et la professeure, le professeur qui s'occupe de l'attribution

« ne t'aime pas la bette ». Vous en êtes quitte pour aller devant le Comité de révision.

2. Le refus « stratégique ». On change le sigle de cours pour que vous n'ayez pas les EQE. Ne collectez pas votre salaire et passez au Comité de griefs.

3. L'anti-refus de la réserve. Vous voyez un vert, un très très vert ayant à peine entamé la maîtrise donné le cours convoité, passant outre toutes les EQE demandées.

Toutes ces pratiques ont été ou sont encore en vigueur. Avec le passage effectif à 8 % affecté à la clause réserve (clause 10.02), il faut s'attendre à voir souvent le principe des EQE tronqué en faveur d'étudiantes, d'étudiants diplômés (on l'espère !) au cours des sessions qui vont suivre.

Remarquez qu'il ne suffit pas d'être vigilant dans ce cas. Les griefs déposés lors d'attributions fautives sont même devenus objet de négociation de la part du côté patronal. C'est hallucinant !

À mon humble avis, nous sommes très loin du moment où nous pourrions nous passer d'EQE. Il faudra pourtant y songer le jour où nous gagnerons un statut de permanence effectif. Car nous sommes permanents, même si cela n'est reconnu par personne. N'oublions pas que le caractère précaire de nos jobs de vassaux n'est que subterfuge pour sauvegarder les privilèges inféodés de monseigneur le professeur d'à côté.

En attendant, les EQE sont nécessaires. En autant qu'on applique le principe à tout le monde ! Pas seulement aux « nègres » instruits que nous sommes.

Il n'en reste pas moins que l'attribution des EQE devrait se faire dans un tout autre contexte. Au lieu de servir d'arme systémique dans un régime de bananes, ne serait-il pas plus approprié de faire de cette attribution un moment de discussions riches et célèbres entre professeurs et chargés de cours, comme il en existe entre professeur et maîtres de conférence en France par exemple ? Des essais réussis, via des projets d'intégration, ont déjà vu le jour ici. Il faut non seulement continuer dans cette veine, mais veuillez à ce que ce soit fait systématiquement.

Plutôt que d'essayer de déclasser les chargées, chargés de cours, il faudrait penser à leur permettre de se mettre à jour réellement, lorsque le besoin est, et pas seulement réserver privilège à quelques élus. Il faudrait aussi ouvrir des passerelles aux postes de professeures, professeurs dont ils assument 40 % de la fonction en leur donnant la possibilité de terminer les études appropriées ou en reconnaissant simplement celles déjà faites, de même que l'expérience acquise au cours de dix, quinze voire vingt ans de travail dans

l'enseignement universitaire et/ou dans un domaine connexe.

Il faudra bien qu'on explique un jour pourquoi cela n'a pas été envisagé dès le départ lors de la naissance du concept de chargé de cours. Il y a des exemples récents de professeures, professeurs embauchés sans doctorat. Comment se fait-il que des chargées, chargés de cours actifs ayant au moins les mêmes études que les personnes choisies et souvent un dossier de recherche respectable n'aient pas été retenus pour remplir le poste ? On les a simplement balayés du revers de la main. Pourquoi ?

Non seulement ces chargées, chargés de cours devraient avoir de sérieuses chances d'obtenir des postes au sein de l'UQAM et du réseau de l'UQ (pourquoi pas), mais devrait aussi, en pensant que le mot passerelle veut dire quelque chose de concret, leur donner priorité. Ici, tout le mépris véhiculé à l'endroit du chargé de cours prend un sens particulièrement odieux.

Qu'on ne me sorte pas l'argument de « l'endogamie » je vous prie. D'une part le corps professoral en est passablement nanti, et d'autre part, nous la vivons tous les jours en tant que chargées, chargés de cours. L'endogamie serait-elle plus acceptable parce que nous ne sommes « que » des chargés de cours ? Ça fait 20 ans qu'on fait dans l'« inceste social » et qu'il n'y a jamais eu personne pour dénoncer le phénomène. « Normal, c'est des précaires ».

En vérité, c'est que la professeure, le professeur moyen ne réalise pas le moindre que cela fait entre dix et vingt ans que les mêmes chargées, chargés de cours le côtoient. On peut supposer qu'il ne tient pas vraiment à s'ouvrir les yeux sur leur existence. Il faut peut-être l'aider un peu à cet égard. Comme disait l'autre, ça « crève les yeux », mais encore faut-il en avoir.

Je le répète, nous ne sommes pas vraiment des précaires. Nous n'en avons que le titre et les inconvénients. La fonction de chargée, chargé de cours a été créée pour que le système universitaire, en disette sérieuse depuis plus de 10 ans, réalise des économies lui permettant d'assurer les privilèges de ses « permanents ».

Et maintenant qu'il y a du fric on veut nous pousser dehors?

IVAN CONSTANTINEAU

*Chargé de cours au Département de mathématiques
et au Département d'informatique*

Le SCCUQ et Centraide-UQAM

NDLR : Nous reproduisons ici une version très légèrement remaniée de la lettre publiée dans le journal L'UQAM, Volume XXIX, Numéro 4, 21 octobre 2002. Suzanne Walsh fait le point sur notre effort syndical de solidarité sociale.

Durant la campagne Centraide, les employées, employés de l'UQAM seront sollicités par les présidences de leurs syndicats ou associations professionnelles afin de contribuer à celle-ci. Cette invitation est faite par le biais d'une lettre qui parviendra à toutes et à tous dans les prochains jours. Tous les syndicats participent à la levée de fonds collective, sauf le Syndicat des chargées, chargés de cours de l'UQAM, ce qui mérite explication.

Bon an, mal an, le SCCUQ accorde environ 20 000 dollars en dons de solidarité par sa politique de solidarité. Ces dons sont effectués à des syndicats en conflit mais aussi à des organismes communautaires et de bienfaisance dont plusieurs sont sur la liste des organismes financés par Centraide. Aucun autre syndicat local ne possède une politique de dons aux organismes aussi généreuse que celle du SCCUQ.

Vous n'êtes pas sans savoir que les chargées, chargés de cours vivent une situation de précarité ne serait-ce que par leur statut contractuel. Nos revenus fluctuent d'une session à l'autre au gré de l'offre de cours, rendant les dons par retenue sur la paye peu attrayants pour notre groupe de travailleuses, travailleurs. De plus, parmi nos membres, certaines, certains vivent une situation de pauvreté récurrente qui

les amène parfois à avoir recours aux organismes financés par Centraide ou par le SCCUQ. C'est dans ce contexte que nous avons décidé de ne pas solliciter directement la participation des chargées, chargés de cours afin de ne pas heurter celles et ceux qui vivent une situation financière difficile.

Les chargées, chargés de cours qui le désirent peuvent évidemment contribuer individuellement à la campagne Centraide-UQAM, avec des retenues à la source, comme il a été fait par le passé. Le responsable de la campagne, M. Benoit Corbeil, a été très compréhensif et respectueux de la décision du SCCUQ. Nous nous adressons à la Communauté universitaire aujourd'hui afin d'éviter tout malentendu pouvant résulter de notre absence de ladite lettre de sollicitation : nous n'avons pas été oubliés ! Comme il a été mentionné précédemment, c'est collectivement que les chargées, chargés de cours ont les moyens de contribuer aux causes sociales qui nous tiennent à cœur, en attendant que l'on sorte de la précarité individuelle...

Bonne levée de fonds !

SUZANNE WALSH
Présidente/SCCUQ



Nous faire parvenir le coupon-réponse par la poste ou par courriel à : sccuq@uqam.ca

GARDEZ LE CONTACT ! - CHANGEMENT D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Nom :

Prénom :

DÉPARTEMENT OU FACULTÉ

Adresse de courrier électronique :